

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CLES DE REPARTITION POUR LA VIABILISATION ENTRE LE SG ET LE SRH

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 25/09/2023

Réuni le : 03/10/2023

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les clés de répartition pour les dépenses de viabilisation entre le Service Général et le Service Restauration et Hébergement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

A compter du mois de janvier 2024 l'établissement entre dans la 6ème vague de déploiement du progiciel OP@LE. Ce nouveau progiciel ne permet plus de reversement du Service Restauration Hébergement (SRH) vers le Service Général (SG). Il faut donc trouver des clés de répartition dans la liquidation des dépenses notamment les dépenses de viabilisation jusqu'ici supportées par le Service Général et compensées par un reversement du Service Restauration Hébergement. Les clés de répartition suivantes sont adoptées à la majorité par le Conseil d'Administration:

- Dépenses en eau: 52% SG; 48% SRH
- Dépenses en gaz: 85% SG; 15% SRH
- Dépenses en électricité: 65% SG; 35% SRH

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	17
Contre :	4
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0